

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 17 JUIN 2014
(2013-2014)
LE 19 AOÛT 2014**

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïš, présidente, déclare la présente séance ouverte.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 19 AOÛT 2014 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏŠ ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigueur (2)
Solange Couture Dubé (14)
Suzanne Gaudette (8)
Margot Pagé (17)
Sophia Plante (16)
Diane Soucy (4)
Françoise Théoret (5)
Suzanne Tremblay (6)
Chantal Zaccour (20)

MM. les commissaires

Éric Allard (10)
Jean-Pierre Bélair (23)
Stéphane Bessette (1)
Claude Deschênes (13)
André Dugas (11)
Marcel Gélinas (3)
Luc-Pierre Laferrière (19)
Alain Lemieux (21)
Alban Synnott (12)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines
Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Marc Girard, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIENT ABSENTS

M^{mes} Lise Beauchamp-Brisson (18), Linda Crevier (15), Chantal Veilleux (9)
M. Guy-Paul Beauchemin (22)

C.C.-3767-08-14 03.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

04.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 04.01 Budget de la commission scolaire 2014-2015
 - 04.01.01 TRAFICS
 - 04.01.02 Présentation sur le budget 2014-2015
 - 04.01.03 Budget d'investissement 2014-2015 – Information complémentaire
 - 04.01.04 Budget des établissements – Tableau
 - 04.01.05 Approbation des budgets des établissements – Résolution
 - 04.01.06 Adoption du budget de la commission scolaire et du taux de taxe
 - 04.01.07 Lettre du MELS du 3 juillet 2014 **(Ajout)**
 - 04.01.08 Lettre du MELS du 5 août 2014 **(Ajout)**

05.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3768-08-14

AJOURNEMENT

À 19 h 40,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée quelque temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-3769-08-14

LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 20 h 05,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit reprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

04.01 BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2014-2015

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

04.01.01 TRAFICS

04.01.02 PRÉSENTATION SUR LE BUDGET 2014-2015

**04.01.03 BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014-2015 –
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

04.01.04 BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS – TABLEAU

C.C.-3770-08-14

04.01.05 APPROBATION DES BUDGETS DES ÉTABLISSEMENTS – RÉOLUTION

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par la commission scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la Politique de répartition des ressources de la commission scolaire adoptée sous la cote Résolution n° C.C.-3698-02-14;

CONSIDÉRANT les règles de répartition des ressources de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources de la commission scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Dugas, commissaire,

d'approuver les budgets de tous les établissements de la commission scolaire suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame-Saint-Joseph (004-003), Saint-François-Xavier (005), Jean XXIII (006), De la Magdeleine (007), Fernand-Seguin (012), Jean-Leman (013), Saint-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), Des Cheminots (019), De l'Odyssée (021), Des Timoniers (022), Des Bourlingueurs (023), Saint-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souligny (029), Jacques-Leber (030), Armand-Frappier (031), De l'Aquarelle (032), Félix-Leclerc (033), Marc-André-Fortier(037), Gérin-Lajoie (038), Des Trois-Sources (039), Saint-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), De la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), Saint-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Saint-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), Saint-René (056), des Bons Vents (057), Saint-Isidore-Langevin (060-061), Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), Des Moussaillons (069), Saint-Édouard (071), Saint-Michel-Archange (072), Sainte-Clotilde (073), Saint-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), Saint-Bernard (079), Saint-Romain (080), Du Tournant (081), Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud

(085), Centre d'éducation des adultes de l'Accore (087), École de formation professionnelle de Châteauguay (088) et Centre d'éducation des adultes du Goéland/Édifice Maison de l'éducation des adultes/Édifice l'Envol/Édifice Sainte-Catherine (090).

Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaire, demande le vote.

Monsieur Jean-Pierre Bélair, commissaire, quitte son siège à 21 h 05.

Le vote se lit comme suit :

ONT VOTÉ POUR : 12 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 2 commissaires
ABSTENTIONS : 4 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame Margot Pagé et Monsieur Luc-Pierre Laferrière, commissaires, demandent que le motif de leur abstention soit noté au procès-verbal. Ils considèrent que les budgets des établissements n'étaient pas disponibles aux membres du conseil des commissaires.

C.C.-3771-08-14

04.01.06 ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMISSION SCOLAIRE ET DU TAUX DE TAXE

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C. I-13.3), la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU que ce budget prévoit des dépenses supérieures aux revenus pour deux millions deux cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-quatre dollars (2 229 554 \$) et que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a permis à la commission scolaire l'adoption d'un budget déficitaire d'un maximum de trois millions de dollars;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de seize milliards trois cent soixante-cinq millions six cent trente-quatre mille deux cent vingt et un dollars (16 365 634 221 \$) en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire effectif est fixé à 0,28601 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,28601 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Louise Kerneis, présidente, remercie Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières pour tout le travail accompli.

C.C.-3772-08-14 05.00 LEVÉE DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 21 h 20,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que la présente séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312-015
C:\Textes\Conseil des commissaires (Procès-verbaux et présences)\2013-2014\11a. 19 août 2014 - 1310-015 - Ajournement du 17 juin 2014.doc